

**Question du CG du 11.12.2017 Posée par Mme Eliane Launaz Perrin et répondu en plénum par Stéphane Coppey avec approbation de Mme Launaz Perrin.**

**Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)**

A la lecture du budget 2018, au poste 574.312.01, p.53 chauffage à distance du home les Tilleuls), nous constatons une augmentation de 24'000 francs, liée à une consommation non prévue selon le commentaire p. 138. Ceci nous amène à poser une question écrite qui s'adresse au Conseil communal. L'alinéa 3 du préambule de l'avenant tarifaire au règlement communal sur le chauffage à distance homologué par le Conseil d'Etat le 16 février 2011, stipule, je cite : « Les coûts du chauffage doivent être attractifs et en dessous des coûts de chauffage usuel ».

- 1) Depuis 2015 les prix du mazout et du gaz naturel ont baissé. Une adaptation du tarif du chauffage à distance a-t-elle été faite par la SATOM ?
- 2) Si oui quel est le prix actuel du KWh ?
- 3) 3) La Municipalité a-t-elle contrôlé si le tarif du chauffage à distance est toujours attractif et en dessous des coûts de chauffage usuel ?
- 4) 4) Quel service de la Municipalité a la charge de ce contrôle ?

Je vous remercie pour votre réponse.